

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 19 décembre 2024

20h00 / 20h50

Visioconférence

Membres présents :

- OREGGIA Gérard, Président, Sporting Club Marseille
- CHEVAL Christophe, Vice-président, Sporting Club Marseille
- COPPOLA Annick, Membre, VO3 Max Provence Triathlon
- COPPOLA Pascal, Membre, VO3 Max Provence Triathlon
- DELFOUR Marie-Laure, Membre, Mistral Triath' Club Orange
- GIANNINI Véronique, Vice-Présidente, Stade Laurentin Triathlon
- OREGGIA Isabelle, Trésorière adjointe, Sporting Club Marseille
- RUELLE Mireille, Trésorière générale / Vice-présidente, Antibes Triathlon

Membres excusés :

- BAUDET Robyn, Membre, Triathlon Team Brignoles
- BERTOLINO Patricia, Vice-présidente, Sardines Triathlon
- CORDIER Yves, Membre, Team Nissa Triathlon
- FERNANDEZ Sandrine, Membre, AMSL Fréjus Triathlon
- JOUFFRET Nathalie, Membre, Tri Academy Squad
- MAILHES Thierry, Secrétaire général, Istres Sports Triathlon
- PAGANINI Mathieu, Membre, Vitrolles Triathlon
- PIERRETON Emeric, Membre, Sardines Triathlon
- QUILL Mehdi, Membre, Toulon Var Triathlon
- SEGABIOT VIATOR Annick, Membre, Licence individuelle

Invités à titre consultatif :

- PAOLI Vincent, Directeur Général
- PALACIO Chloé, Chargée administratif et vie sportive

Avec la participation de plus d'un tiers des membres du conseil d'administration (CA), Gérard OREGGIA, président de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de triathlon (LIGUE), ouvre officiellement la séance. Il accueille les participants et précise qu'en l'absence de Thierry MAILHES, ce sera Mireille RUELLE qui fera office de second signataire lors de cette séance. Il présente ensuite l'ordre du jour de la manière suivante :

1. **Fonctionnement 2025**
2. **Notes de frais 2025**
3. **Point AG**
4. **Délégation de signature**
5. **Questions diverses**

1. Fonctionnement 2025

Gérard OREGGIA présente le fonctionnement envisagé pour l'année 2025. Il rappelle que c'est une année d'élection, par conséquent le programme énoncé s'arrête le 27 mars 2025, date de l'AGO et de l'AG électorale.

2. Notes de frais

Vincent PAOLI rappelle le règlement financier de la Ligue et les conditions de remboursements des notes de frais. Les trames des notes de frais bénévoles et salariés sont présentées.

Contre : 0

Abstention : 0

Les documents des notes de frais sont validés à l'unanimité.

3. Point AG

Chloé PALACIO présente l'échéancier pour la prochaine AG électorale ainsi que la proposition de PROLIVESPORT, prestataire dont le devis a été validé en commission administrative pour l'organisation des votes de l'AG ordinaire et de l'AG électorale. Gérard OREGGIA apporte des précisions sur les déclarations de patrimoine du futur président élu ainsi que sur la nécessité d'être présent lors de l'AGO afin d'atteindre le quorum.

4. Délégation de signature

Gérard OREGGIA expose les missions de Chloé PALACIO en tant que chargée administrative et vie sportive au sein de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de triathlon. En ce sens, il demande une délégation de signature pour qu'elle puisse, notamment, signer les DTO. Il lui rappelle quelles sont ses responsabilités lorsqu'elle devra l'utiliser.

Contre : 0

Abstention : 0

La délégation de signature est validée à l'unanimité.

5. Demande exceptionnelle du CD13

Gérard OREGGIA présente aux membres du Conseil d'Administration (CA) une demande exceptionnelle émanant du Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de Triathlon (CD13). Celle-ci concerne l'augmentation du montant de la dotation financière de la Ligue pour la mise en place du module de formation « BF2 Module Jeunes ». Initialement fixé à 500 €, ce montant devra être porté à 610 €, en raison de l'augmentation des coûts liés à cette action. Par ailleurs, une anticipation du versement de la fiche action pour l'année 2025 a été sollicitée.

Après un débat et un échange constructif, les membres du CA ont validé à l'unanimité le protocole suivant :

1. Création d'une fiche action dédiée à l'année 2025, d'un montant global de 3 600 € (basé sur un effectif de 1 800 licenciés), répartie comme suit :
 - o 400 € pour l'assurance du garage ;
 - o 1 320 € pour la location du garage ;
 - o 100 € pour les frais de fonctionnement bancaire ;
 - o 110 € pour compenser l'écart financier sur l'action de formation « BF2 Module Jeunes » ;
 - o 1 680 € alloués au livret A ou à des actions de développement.
2. Versement d'un acompte début janvier 2025 par la Ligue, d'un montant de 1 930 €, sous réserve que le CD13 convoque rapidement son Conseil d'Administration pour valider ce protocole.

6. Questions diverses

Gérard OREGGIA rappelle que pour continuer à siéger, les membres du CA doivent avoir leur licence validée au 31/12/2024. Il précise que les membres du CA doivent déclarer leur statut au moment de la prise de licence.

En l'absence d'autres questions, Gérard OREGGIA clôture la séance et exprime sa reconnaissance envers les membres du CA ainsi qu'envers les salariés présent pour leur participation.

Gérard OREGGIA – Président

**Mireille RUELLE – Trésorière générale /
Vice-présidente**

